

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

Inscription et réinscription :

Seuls les enfants du groupe scolaire Jules Ferry 1 ou 2, peuvent s'inscrire à la garderie. Les inscriptions peuvent se faire dès le lancement de la campagne de réinscription en fin d'année, à la rentrée scolaire ou en cours d'année scolaire, aux horaires de la garderie (réfectoire du rez-de-chaussée, entrée par le portail école Jules Ferry II). Les parents doivent obligatoirement remplir une fiche d'inscription et la mettre à jour chaque année dans le cadre des réinscriptions (coordonnées, consignes, photos et autres ...). Les enfants doivent disposer obligatoirement d'une assurance extrascolaire.

Le dossier devra être complet pour être accepté (fiche dûment complétée et signée, cotisation complète).

Paiement des cotisations :

Le paiement des cotisations, se fait auprès du personnel de la garderie **à l'inscription** pour l'année scolaire, non remboursable avec possibilité de facilité de paiement en 4 fois sans frais. Etant une association, le montant est forfaitaire pour l'année. Il n'y a pas de tarif personnalisé.

Horaires et prise en charge :

Les enfants inscrits à la garderie peuvent être accueillis sur toutes les tranches horaires de fonctionnement de la garderie :

- de **7h30** à 8h20 le matin, et de 16h30 à **19h** le soir (les retards feront l'objet d'une pénalité : 5€ pour une arrivée entre 19h00 et 19h10, 10€ pour une arrivée après 19h10). Tout retard récurrent pourra entraîner l'exclusion ou la résiliation de l'enfant de la garderie.

Le matin, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans les locaux de la garderie pour une prise en charge par le personnel de la garderie et signer le registre d'enregistrement.

Le soir, les parents doivent venir dans les locaux de la garderie et signer le registre d'enregistrement avant de récupérer leur enfant.

Devoirs et Goûter :

Les familles fournissent le goûter. L'association ne prend pas en charge la gestion du goûter : les enfants se gèrent de manière autonome.

L'association n'est pas une étude surveillée dont le but serait de faire faire les devoirs.

Fermeture du portail par les parents d'élèves :

Pour des raisons évidentes de sécurité, la fermeture du portail doit être assurée par tous et notamment les parents après chaque allée et venue.

La garderie se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne l'accès et l'usage du portail de l'entrée principale.

Discipline :

Le conseil d'administration de l'association se réserve le droit d'exclusion ou de résiliation après délibération et notification par courrier (mise en danger, non-respect du règlement, dégradation, manque de respect, comportement et autres).

Désinscription :

En cas de retrait définitif de vos enfants de la garderie, les parents doivent informer l'association à l'aide du bulletin de désinscription **et** par email à garderiejulesferry@gmail.com.